

C.C.P.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

MAITRE DE L'OUVRAGE : Mr. LE MAIRE DE MORDELLES

**Etudes à la création du Muséum de la reconquête
de l'eau et des milieux aquatiques
(MUREMA),
le long des berges du Meu**

MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

TABLE DES MATIERES

1-RAPPEL DU CONTEXTE	3
2-OBJECTIFS DU PROJET	3
3-PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU MUREMA	3
3.1 Valorisation des travaux préalables de restauration des milieux aquatiques	3
3.2 Public visé : un site ouvert à tous	4
3.3 Un projet partenarial	4
3.4 Outils de communication	4
3.5 Sites à visiter :	4
4 PRINCIPES GÉNÉRAUX	5
5 CONTENU DÉTAILLÉ DU MARCHÉ	5
5.1 CONTENUS ET RENDUS DES PHASES DE TRAVAIL	5
5.1.1 PHASE 1 : ETUDES PREALABLES	5
5.1.2. PHASE 2 : ELABORATION D'UN PREPROGRAMME MUSEOGRAPHIQUE - APS	7
5.1.3 PHASE 3 – ELABORATION D'UN PROGRAMME MUSEOGRAPHIQUE - APD	8
5.1.4 PHASE 4 – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – DCE	10
5.1.5 PHASE 5 – REALISATION DU PROJET MUSEOGRAPHIQUE (TRANCHE CONDITIONNELLE)	10
6 MODALITES D'EXECUTION DE LA MISSION ET PILOTAGE	11
7 COMPETENCES ATTENDUES	11
8 DUREE DE L'ETUDE	12
9 PLANNING PREVISIONNEL	12

1-RAPPEL DU CONTEXTE

Mordelles est une commune qui présente à la fois des caractères ruraux (31 sièges d'exploitations agricoles) et urbains (10km de Rennes). Le Meu délimite le Sud de la commune. La Vaunoise, affluent du Meu en rive gauche, traverse la commune du nord au sud.

Des activités anthropiques nombreuses et variées inféodées à l'eau s'y sont développées au fil du temps : exploitation de granulats et de l'énergie hydraulique, prise d'eau pour l'alimentation en eau potable et station d'épuration, déviation de cours d'eau pour l'aménagement de voirie (RN 24), remblai de zones humides en réponse au développement urbain, etc.

Dans le contexte de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la vulgarisation du fonctionnement du grand cycle de l'eau devient nécessaire auprès du grand public.

Une enquête conjointe de Rennes Métropole et de la Collectivité Eau du Bassin Rennais réalisée auprès de leurs usagers, totalisant 460 000 habitants, a montré que 48% des personnes interrogées pensent que le parcours de l'eau est un circuit fermé entre le robinet et la station d'épuration.

Des efforts de sensibilisation sur l'utilité des milieux aquatiques vis-à-vis la qualité de l'eau potable, des inondations et de la biodiversité, enjeux indissociables les uns des autres, doivent être mis en œuvre. La présence de traces historiques et culturelles des usages de l'eau conjuguée à la réalisation récente ou programmée de travaux sur les milieux aquatiques offre de réelles opportunités de communication auprès du public.

2-OBJECTIFS DU PROJET

Conscients de la richesse historique de leur commune et des enjeux actuels liés à l'eau, les élus de Mordelles souhaitent ouvrir au public ce patrimoine.

Plusieurs objectifs sont identifiés :

- Un objectif de retour à la nature : cet objectif cible à la fois les habitants urbains qui souhaitent découvrir la nature et les habitants ruraux habitués aux pratiques anciennes de curage et de recalibrage des rivières et des ruisseaux. Cet objectif doit permettre aux personnes peu en lien avec la nature de la découvrir.
- Un objectif pédagogique de vulgarisation : cet objectif doit permettre aux visiteurs de comprendre le fonctionnement du grand cycle de l'eau.
- Un objectif culturel : les usages liés à l'eau ont marqué l'histoire de la commune et laissent des traces actuelles.

3-PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU MUREMA

La commune est propriétaire de parcelles en bordure du Meu et les met à disposition à la fois pour les travaux sur les milieux aquatiques et le circuit de visites en bord de rivière.

Il ne s'agit pas d'un bâtiment à visiter mais d'une visite libre et gratuite du site le long du Meu sur une distance maximale de 3,7km entre la station de pompage de la Ville Chevron et la ZAC du Val de Sermon. Il s'agit d'une balade connectée au bord de l'eau.

3.1 Valorisation des travaux préalables de restauration des milieux aquatiques

Des travaux de restauration des milieux aquatiques (restauration d'une frayère, de berges en pente douce...) sont programmés dans le cadre du Contrat territorial milieux aquatiques porté par le Syndicat mixte du bassin versant du Meu (SMBV Meu). Le programme de travaux fixé dans ce contrat est financé par l'Etat et les collectivités territoriales (Région et Département).

Ces travaux ont lieu au préalable à l'ouverture du MUREMA. L'une des phases de l'étude préalable consiste à suivre ces travaux afin de les utiliser pour illustrer et vulgariser le grand cycle de l'eau sur le parcours du MUREMA.

3.2 Public visé : un site ouvert à tous

Divers outils pédagogiques de communication seront disponibles pour tous les publics : depuis les promeneurs du dimanche jusqu'à un public scolaire et également un public intéressé mais non spécialisé dans le domaine de l'eau (élus, habitants...).

Un accès pour personnes à mobilité réduite sur tout ou partie du parcours. Le langage pour personnes malentendantes et malvoyante devra être proposé en option.

3.3 Un projet partenarial

La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine (FDPPMA) et la Gaule mordelaise, association agréée au titre de la protection de la nature, se sont montrées enthousiastes à la présentation du projet communal. Ces associations bénéficient de la mise à disposition des sites communaux et contribuent à son animation ainsi qu'à son aménagement.

3.4 Outils de communication

Le long du parcours, les éléments de communication (panneaux, sculpture, pancarte...) devront s'intégrer au paysage. Un panorama par exemple pourrait être implanté sur le garde-corps d'une passerelle.

La dématérialisation du MUREMA est un objectif qui doit permettre un accès 7j /7 et 24h/24.

Pour se faire, un rapprochement avec la French Tech Rennes-Saint-Malo doit faire partie du projet. La réalité augmentée doit notamment permettre de valoriser la phase de travaux qui aura été auparavant filmée et/ou photographiée.

3.5 Sites à visiter :

Les sites à montrer au visiteur sont répertoriés sur la carte ci-dessous. Ils intègrent à la fois les usages du passé (points rouges) et les moyens mis en œuvre actuellement pour préserver les milieux (points verts).



4 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le MUREMA est une balade connectée au bord de l'eau.

Au cours de sa promenade, le visiteur doit être interpellé, questionné. A la fin du parcours, il aura changé sa perception de ce qu'est une rivière et de ce qui s'y passe, et sur les multiples usages de l'eau en général.

La vie présente dans ces milieux doit être montrée et expliquée. Un lien avec les organismes vivants occupant les espaces visités sera fait : le cycle de vie du brochet, les invertébrés benthiques sur les berges, les batraciens dans les mares, ...

L'usage de l'eau par l'Homme, son influence sur la continuité écologique et sur la qualité environnementale, les prises de consciences de la dégradation des milieux et les différentes visions au fil des années de ce que doit être un entretien d'un milieu aquatique devra également être expliquée au travers de frise chronologique, de document techniques,

Enfin une évocation de ce que devra, ou pourra être, l'avenir en terme d'usage de l'eau raisonnée devra ponctuer cette balade.

Une réunion du comité de pilotage permettra au prestataire de valider les étapes successives de l'étude.

5 CONTENU DÉTAILLÉ DU MARCHÉ

L'étude scénographique se déroulera en cinq phases, et devra se fonder sur les 3 piliers que sont :

- Le recensement et l'animation des sites à valoriser (continuité de visite)
- La retranscription des objectifs des acteurs et des commanditaires
- et l'intégration des publics visés par ce projet.

Chaque phase devra faire l'objet d'une validation par le groupe de travail :

- **PHASE 1 : Etudes préalables – Esquisses**
- **PHASE 2 : Elaboration d'un préprogramme muséographique – APS**
- **PHASE 3 : Elaboration d'un programme muséographique – APD**
- **PHASE 4 : Dossier de consultation des entreprises – DCE**
- **PHASE 5 : Réalisation du programme du projet muséographique (*Tranche Optionnelle*)**

Il est à noter que l'ensemble des œuvres, croquis, dessins, schémas, plans, esquisses (etc..) produit par le titulaire ainsi que par son équipe seront à la libre disposition du maître d'ouvrage.

Le Maître d'ouvrage pourra à sa guise communiquer et exploiter à ses propres fins, ces éléments sans qu'aucune compensation financière ne puisse être demandée par le titulaire et son équipe.

L'offre du titulaire devra inclure cette disposition, et il devra prévoir également ces dispositions lors de l'établissement des consultations.

5.1 CONTENUS ET RENDUS DES PHASES DE TRAVAIL

5.1.1 PHASE 1 : ETUDES PREALABLES

Il s'agit de réaliser les études de définition et de faisabilité incluant un synopsis muséographique.

Ce travail sera basé sur le document joint à la présente consultation et exposant les objectifs et la vision de ce projet.

Cela comprend, un état des lieux, une analyse des besoins :

- élaboration d'un diagnostic,
- études sur le sujet, les lieux, les collections éventuelles,
- proposition d'un concept identitaire,
- détermination des objectifs,
- description des contraintes spatiales et fonctionnelles (grandes options scénographiques, ambiances...)

Le prestataire prendra connaissance de l'ensemble des éléments existant mis à disposition par la commune de Mordelles, la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ou consultables auprès des partenaires :

- Informations naturalistes : habitats naturels, espèces végétales et animales
- Informations historiques et culturelles :
- Informations réglementaires : SRCE, PLU, SCOT, etc.

Le prestataire effectuera des recherches bibliographiques, la consultation des archives (photos aériennes anciennes, cadastre napoléonien...) et des rencontres avec les personnes ressources locales et les usagers du site, la collecte des informations nécessaires pour la vulgarisation de ceux-ci (film, photo, ...).

Une attention particulière sera portée sur la gestion des droits d'auteurs, de reproduction et de diffusion.

Ce travail sera synthétisé sous la forme d'une carte des potentialités du site (sachant qu'au stade de la réflexion actuelle 12 points d'intérêts ont été repérés – ils devront être validés) et décrivant pour chaque site les éléments d'intérêts, les enjeux, mais également les avantages et inconvénients de leur intégration au MUREMA (nécessité de travaux, etc...). Ce travail sera complété par un synopsis muséographique permettant de proposer au moins 2 propositions de rendu des ambiances graphiques et scénographiques.

L'ensemble de ce travail devra également être établi au regard de la définition des publics visés et des différents modes de lecture qui devront être établis par le maître d'ouvrage sur proposition du titulaire.

De plus l'esprit de lieux et de la démarche devra intégrer une démarche d'éco-interprétation, afin de permettre aux publics visés d'appréhender le sujet suivant les catégories retenues mais également de poursuivre cette découverte par la manipulation, la création, l'imagination, la recherche, etc...

Ce travail de programmation de l'interprétation de ce projet devra également déterminer le « fil conducteur » de l'ensemble des points d'observations et conforter la cohérence du projet.

A la fin de cette phase, le titulaire devra pouvoir établir :

- La définition de la stratégie d'accueil,
- La caractérisation de l'offre globale et le positionnement politique
- Arrêter le scénario retenu afin d'établir les fiches actions dont celle permettant de présenter et d'appréhender « l'âme » du projet afin de pouvoir présenter auprès des éventuels financeurs le projet.

La fiche projet de présentation aux financeurs devra être fournie dans les 3 mois suivants la contractualisation du marché.

Une réunion de présentation au comité de pilotage est à prévoir afin de valider la phase 1.

Le titulaire devra lors de cette phase, produire un Planning et un budget prévisionnels.

Eléments à produire pour cette phase :

- *Planning et budget prévisionnel,*
- *Etudes de faisabilité et de définition (incluant une carte des potentialités, etc..),*
- *Un synopsis muséographique, présentant au minimum 2 propositions.*
- *Un plan d'interprétation*
- *Fiche d'action synthétique de présentation du projet aux futures financeurs du projet*

Réunions :

- Réunion de préparation et de précision des attentes
- Réunions de concertation avec les différents partenaires
- Réunions de préparation de la restitution des esquisses
- Réunions de restitution de la phase 1

5.1.2. PHASE 2 : ELABORATION D'UN PREPROGRAMME MUSEOGRAPHIQUE - APS

Pour l'élaboration de ce document, la ou les personnes en charge de la muséographie :

- prennent en charge ou coordonnent les recherches documentaires, d'objets, d'œuvres et d'iconographies,
- déterminent, le cas échéant, les recherches scientifiques nécessaires à produire et réunissent un comité scientifique,
- définissent le parcours, l'ambiance et les principes de mise en espace en décrivant l'expérience de visite proposée,
- font le choix des contenus, hiérarchisent les thématiques et organisent leur restitution au vu des différentes sources d'informations disponibles, selon un parti pris de narration ou de déambulation,
- proposent des supports et dispositifs de médiation originaux, dont elles déclinent les descriptifs (audiovisuels, manipes, maquettes, multimédias, réalité augmentée, sons, etc.),
- définissent les modalités générales de présentation des collections et participent, le cas échéant, à leur présélection,
- définissent la place des éléments textuels et iconographiques dans l'exposition.

Le préprogramme muséographique comprend une définition des objectifs scientifiques, des partis pris de médiation et des attendus pédagogiques et culturels de l'exposition ainsi que le scénario du parcours de visite (contenu, découpage et hiérarchisation des thématiques, images de référence, ambiances scénographiques souhaitées, dispositifs de médiation proposés, publics visés) et une charte rédactionnelle graphique. Il comprend également la validation des sites à visiter.

Ce document est transmis au scénographe et au graphiste, qui proposent à partir de cela, à la suite, un **Avant-Projet Sommaire [APS]** scénographique et graphique. L'APS scénographique développe les formes, les volumétries et les climats généraux. Les éléments du préprogramme sont implantés dans l'espace et les dimensionnements sont préétablis. Les dispositifs scénographiques y sont esquissés, les grandes lignes des circulations, les matières et les ambiances y sont également définies. L'APS graphique détermine une identité visuelle et une charte graphique (couleurs, ambiances, typographies, partis pris stylistiques).

Les objectifs généraux susceptibles d'être mis en avant sont :

- L'appropriation du territoire par la population locale avec comme levier le patrimoine naturel, historique et culturel,
- La sensibilisation des visiteurs à l'environnement, et, en particulier, au grand cycle de l'eau
- La sensibilisation aux fonctions des milieux aquatiques (ressources, épuration, régulation des eaux...), à leur protection ainsi qu'à la biodiversité associée,
- La mise en perspective de l'originalité du site avec des supports pédagogiques connectés suscitant la curiosité du visiteur,
- La complémentarité avec le site de Vilaine aval porté par Rennes Métropole, etc.

Le prestataire proposera éventuellement d'autres objectifs (non listés ci-dessus), en fonction du bilan de l'inventaire des potentialités.

Le prestataire doit élaborer la liste des thèmes vulgarisés sur chaque site, classés par sujet (biodiversité, histoire, ambiance, activités humaines...). Le thème central est la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Une réflexion sur le fil conducteur de l'itinéraire devra être menée.

Le titulaire devra, au travers de l'identité visuelle et de la charte graphique, aboutir à la proposition d'un logo et valider ou invalider le nom du projet (MUREMA). Le titulaire devra produire au minimum 3 à 4 propositions de représentation graphique.

En fonction du terrain, au vu du parcours proposé, l'itinéraire peut faire l'objet d'une ou plusieurs variantes (PMR et malvoyant) en tenant compte des unités d'interprétation dégagées, et des enjeux de préservation du site.

À cette phase, planning et budget sont mis à jour, à la fois par la scénographie / le graphisme et par la muséographie.

Éléments à produire pour cette phase :

- *Planning et budget prévisionnel,*
- *Préprogramme muséographique,*
- *A.P.S. Scénographique et graphique (pouvant être incluant avec le préprogramme muséographique,*
- *Proposition de logo et de nommage du projet.*

Réunions :

- *Réunion de validation du Programme*
- *Réunions de préparation de la restitution de l'APS*
- *Réunions de restitution de la phase 2*

Durée de réalisation de la phase 2 : 2 mois

5.1.3 PHASE 3 – ELABORATION D'UN PROGRAMME MUSEOGRAPHIQUE - APD

Il constitue une version aboutie, détaillée et définitive, de la définition des contenus du parcours. Il comprend notamment :

- la description détaillée et structurée des contenus, une définition du nombre des supports de médiation et de leur typologie (supports graphiques, audiovisuels et multimédias, objets, etc.),
- la sélection définitive des objets et lieux présentés, avec l'indication de leurs modes de présentation, contraintes,
- la sélection iconographique et filmique finale,
- les textes de l'exposition, soumis au préalable à un comité de lecture et/ou au comité scientifique,
- les synopsis de tous les supports de médiation : audiovisuels, manipes, audio guides, visio guides, son, maquettes, multimédias, réalité augmentée, etc....
- la réalisation d'une charte graphique permettant la rédaction de document écrit et numérique.

Suivant les cas, les personnes en charge de la muséographie seront responsables des procédures de négociation des prêts d'objets/ œuvres de l'exposition, de la commande des images et des procédures de négociation des droits sur ces images et ces objets.

En s'appuyant sur le programme muséographique détaillé, le scénographe et le graphiste élaborent l'**Avant-Projet Détaillé [APD]** qui, comme son nom l'indique, entre dans le détail de l'APS. Il s'agit de la transcription formelle de chaque élément du programme muséographique. Les dispositifs scénographiques, le graphisme, l'éclairage, les productions audiovisuelles et les manipes y sont précisés spatialement et techniquement définis. Des dessins détaillés de chaque élément exposé y sont consignés. Cet APD permettra ensuite l'élaboration d'un projet scénographique [PRO] qui contiendra tous les plans d'exécution pour la scénographie générale (ambiance de l'exposition) et détaillée (chaque dispositif de médiation). L'APD graphisme, quant à lui, détaille les mises en page de tous les textes, les traitements des images, ainsi que les supports, leurs dimensions, leur implantation et leurs procédés de réalisation.

Au-delà des éléments scénographiques et muséographiques, le titulaire devra également inclure dans l'A.P.D., les éléments ci-dessous :

Au minimum deux parcours seront proposés. L'un pourrait être linéaire, l'autre circulaire. La possibilité devra être laissée au visiteur de ne pas visiter tous les sites. Cependant un parcours minimum pourra faire l'objet d'un jeu de découverte selon le modèle d'une chasse au trésor.

Une étape par le bâtiment « TOTEM » situé 14 avenue de Lorient ainsi que ses animations seront proposés sous la forme d'un calendrier d'animations avec quelques dates repère.

La durée du parcours sera évaluée ainsi que celle de ses variantes selon le public visé.

Des stationnements seront proposés. Cette étape s'effectuera avec le service urbanisme de la commune.
À cette phase, planning et budget sont mis à jour, à la fois par la scénographie / le graphisme et par la muséographie.

A ce stade, sera organisée la concertation locale avec le comité consultatif « Urbanisme et cadre de vie », instance de consultation mise en place par la commune de Mordelles avec ses habitants.

Le scénario retenu sera assorti d'une estimation budgétaire pour chacun des postes (application numérique développée, signalétique d'information, d'orientation, d'interprétation, aménagements connexes, etc.).

Celui-ci doit être développé et comporter un certain nombre de sous-parties :

- Le détail des aménagements sur site (panneaux, supports, plateforme d'observation, signalétique directionnelle, parkings, lisses à vélo, aires de pique-nique, sanitaires, ...)
- Les supports d'accompagnement (plans, livrets...) ainsi que leur miroir dématérialisé
- Les moyens de communication extérieurs à mettre en place pour faire connaître le MUREMA

La fourniture de prototypes pour certains types de supports peut s'avérer utile pour aider le groupe de travail dans ses choix définitifs. L'offre du prestataire devra l'intégrer.

Cette étude se déroulant en parallèle des travaux de reconquête des milieux aquatiques qui seront « inaugurés » en septembre 2019, la commune souhaite faire de cet événement le point de lancement officiel des travaux du MUREMA. Le titulaire devra intégrer dans son planning la réalisation d'éléments support en marge de cette inauguration afin de permettre une explication au grand public de ce que sera le MUREMA. A ce titre une production devra être anticipée par le titulaire, afin de pouvoir exposer des éléments graphiques et numérique lors de l'inauguration des travaux de reconquête des milieux aquatiques. Les éléments seront à définir, sur conseil du titulaire et en accord avec le maître d'ouvrage, dès le début de la phase APD, afin qu'ils soient disponibles pour le début du mois de Septembre 2019. Le reste de la consultation suivra le planning prévisionnel défini ainsi que le calendrier d'exécution.

Le prestataire devra également être le relai du Maître d'ouvrage dans la recherche de financements, qu'ils soient associatifs, participatifs, et institutionnels. A ce titre, il établira un document permettant la communication du projet à des fins de recherche de subvention mais également une plaquette de présentation synthétique à destination du grand public.

Le titulaire **conseillera le maître d'ouvrage** sur les charges d'**exploitation** (maintenance et fonctionnement), sur la **communication** et le **lancement** du projet et sur le programme d'animation.

Eléments à produire pour cette phase :

- *Planning et budget prévisionnel, incluant les différents montants de réalisation des travaux d'aménagements nécessaires, des fournitures et poses des mobiliers de signalisations et de signalétiques, des éventuelles créations artistiques, etc...*
- *Programme muséographique,*
- *A.P.D. Scénographique et graphique (pouvant être incluant avec le programme muséographique), incluant les différents parcours, etc...*
- *Logo définitif.*
- *Charte graphique, afin de définir les éléments de typographie et graphique permettant la rédaction de document écrit et numérique.*
- *Plaquettes de présentation, et fiches actions du MUREMA à destination des partenaires institutionnels mais également du grand public.*
- **Eléments graphique et/ou numérique pour l'inauguration des travaux sur les milieux aquatiques (AOUT 2019) (y compris consultation éventuelle, validation des BAT, des synopsis, etc..)**

Réunions :

- *Réunion de validation du Programme,*
- *Réunions de préparation de la restitution de l'APD,*

- Réunion de présentation de l'APD au Comité Consultatif « Urbanisme et Cadre de Vie »,
- Réunion de présentation du projet lors d'une réunion publique,
- Réunion de validation de l'APD suite aux éventuelles remarques du Comité Consultatif.
- Réunion de définition des Eléments graphiques et/ou Numérique pour l'inauguration des travaux sur les milieux aquatiques

Durée de réalisation de la phase 3 : 3 mois

5.1.4 PHASE 4 – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – DCE

A l'issue de la validation du programme détaillé de scénographie, le titulaire devra établir les **Dossiers de Consultation des Entreprises [DCE]**.

Les DCE seront établis afin de pouvoir consulter les entreprises permettant d'exécuter les éléments suivants :

- Contenus et dispositifs de médiations (Ce peuvent être des films, des multimédias, des sons, des interactifs, des spectacles, des manipes, des maquettes, des systèmes embarqués... – entre autres exemples),
- Travaux d'aménagements (cheminements, stationnement, etc..),
- Fourniture et pose de mobiliers,
- Réalisation de graphismes et d'impressions,
- Les matériels et équipements audiovisuels, multimédias, informatiques sont définis conjointement par la muséographie et la scénographie et ils font l'objet d'un seul DCE, Etc...

Pour l'ensemble des points exposés ci-dessus, le titulaire devra donc :

- La fourniture de l'ensemble des pièces techniques permettant la consultation des entreprises de travaux (CCTP, plans, etc...) mais également des entreprises de fournitures (maquettes, etc..) et de services (création site Web, etc...) pour la mise en œuvre scénographique du MUREMA. L'ensemble des travaux liés à la reconquête des milieux aquatiques ne fait pas partie des documents demandés dans la présente consultation.
- L'analyse des offres des différents lots

Dans le cadre de cette consultation, l'ensemble de l'accessibilité aux personnes malvoyantes devra être intégrée de façon optionnelle. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite devra être intégrée suivant les éléments arrêtés dans le scénario retenu.

Durée de réalisation de la phase 4 : 2 mois

5.1.5 PHASE 5 – REALISATION DU PROJET MUSEOGRAPHIQUE (TRANCHE OPTIONNELLE)

Dans cette phase, l'équipe de muséographie est en charge de la maîtrise d'œuvre pour le compte du maître d'ouvrage. A ce titre, il devra :

- participer aux choix des prestataires qui vont réaliser les dispositifs à contenus (audiovisuels, multimédias, maquettes, installations diverses, interactifs, etc.) suite aux consultations des entreprises.
- réaliser la sélection définitive de l'iconographie, des archives sonores et audiovisuelles, et négocier éventuellement leurs droits d'utilisation ;
- opérer la sélection définitive des œuvres et éventuellement négocier leurs droits d'utilisation, et/ou organiser transport et régie des œuvres ;
- rédiger la version finale de tous les textes (souvent revus et validés par les scientifiques référents et le commanditaire). Prendre en charge les traductions.
- Relire et corriger les épreuves des textes, jusqu'à la signature des bons à tirer [BAT] ;
- suivre, guider, corriger la réalisation des dispositifs de médiation (films, audio guides, maquettes, interactifs, multimédias, sons, etc.) ;
- poursuivre les échanges de travail avec scénographie et graphisme, pour les dernières mises au point, les arbitrages financiers, les vérifications, etc. ;
- participer au montage de l'exposition et au chantier d'intégration des collections et des dispositifs de médiation ;
- veiller au respect du calendrier, des budgets, des cahiers des charges et à la bonne mise en marche des installations.
-

Parallèlement, pendant la fabrication en ateliers ou en entreprises de tous les dispositifs scénographiques et graphiques de l'exposition, le titulaire assure pour le maître d'ouvrage :

- le suivi de fabrication,
- le respect du calendrier,
- la livraison sur site,
- la réception des ouvrages,
- la levée des réserves.

Le titulaire est responsable du chantier de montage et d'intégration, de son planning et de son organisation. Il fournit après l'ouverture les plans d'exécution des ouvrages [PEO] et tous les dossiers techniques afférents à la fabrication.

Durée de réalisation de la phase 5 : 6 mois

6 MODALITES D'EXECUTION DE LA MISSION ET PILOTAGE

Le prestataire aura à sa charge l'animation de l'ensemble des réunions nécessaires à la validation des différentes phases et sera chargé de rédiger les comptes rendus.

Avant chaque réunion, les documents préparatoires seront transmis à la commune de Mordelles au moins 5 jours à l'avance.

Pour les réunions publiques et le comité de pilotage, des panneaux d'exposition ou une vidéo projection seront proposés. Les présentations seront validées par le GT au préalable.

Le comité de pilotage sera composé de :

- Elus et services de Mordelles
- Elus et services de la FDPPMA
- Syndicat mixte du bassin versant du Meu
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Région Bretagne
- Département d'Ille-et-Vilaine
- Collectivité Eau du Bassin Rennais
- Rennes Métropole
- Agence française pour la biodiversité (AFB)
- DDTM, service de l'eau et de la biodiversité
- Le titulaire devra remettre à la commune au terme de l'étude :
- Les différents rapports, en versions papier et informatique.

Le document final :

Un dossier de prescriptions techniques pour les aménagements, la signalétique et autres médias proposés (carnet de plans, maquettes, appli, etc.)

7 COMPETENCES ATTENDUES

La commune de Mordelles souhaite faire appel à une équipe pluridisciplinaire présentant des expériences similaires en études de définition de parcours pédagogique, d'éco-interprétation, muséographie et ayant des compétences pédagogiques, de sensibilisation à la découverte de la Nature.

L'équipe devra être également composée de compétences :

- en maîtrise d'œuvre paysagère, VRD et Bâtiment,
- nouvelles technologie (réalité virtuelle, etc..)

Le marché peut faire l'objet de cotraitance et de sous-traitance.

Une rencontre sera organisée avant l'attribution du présent marché entre les acteurs pressentis, au vu de leur notation, afin que l'offre soit exposée au maître d'ouvrage. Ce moment d'échange permettra au pétitionnaire de présenter son équipe et sa vision du projet. Cette réunion d'une durée de 1 heure ne fait pas l'objet d'une rémunération du pétitionnaire.

La mission du prestataire se déroulera sous l'égide du GT pour la durée de l'ensemble des prestations. Il a pour objet de suivre les résultats de l'étude et d'apporter les ajustements stratégiques nécessaires.

8 DUREE DE L'ETUDE

La durée d'exécution du marché global pourra être de 10 mois maximum, à compter de sa date de notification. Ce délai sera porté à 16 mois si la tranche optionnelle est lancée.

L'élaboration d'une fiche action de présentation synthétique du projet devra toutefois être réalisé rapidement après la notification compte des urgences relatives aux demandes de subventions notamment l'Agence de l'eau. Le titulaire devra fournir cette fiche de présentation dans les 3 mois suivants la notification du marché.

Les éléments graphique et/ou numérique pour l'inauguration des travaux sur les milieux aquatiques devront être réalisés au plus tard pour la fin du mois d'août 2019 (y compris consultation éventuelle, validation des BAT, des synopsis, etc)

9 PLANNING PREVISIONNEL

Le planning ci-dessous est fourni à titre indicatif.

Toutefois le titulaire devra fournir impérativement aux dates suivantes les éléments suivants sous peine de pénalités spécifiques :

- Fiche projet de présentation aux financeurs – Semaine 10
- *Eléments graphique et/ou numérique pour l'inauguration des travaux sur les milieux aquatiques* – Semaine 35

